



affiché le 12/02/24

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2024 / 042

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1^{er} février 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

Absent représenté : Bernard CLEMENT, Jean-François FICHOT, Sophie DUFIT, Sylviane TOULON, Silvia LARRANDART.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

Nomenclature @ACTES : Urbanisme / Documents d'urbanisme

URBANISME

DOCUMENTS D'URBANISME

AVIS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ZA D'ACTIPOLE NEOEN

Par arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-0510 en date du 13 décembre 2023, le Préfet de l'Yonne a soumis à enquête publique du 18 janvier 2024 au 16 février 2024 inclus le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Tonnerre.

Initié en 2022 par la SA NEOEN, le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques au sol.

Dans un contexte de transition énergétique, le projet vise à installer une centrale photovoltaïque au sol sur une emprise de 7.7 ha et d'une puissance totale de 8.2 MWc.

A partir de ces éléments et au vu du dossier, le conseil municipal est invité à formuler un avis sur le projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 21
	Contre : 1
	Abstention : 2

- D'émettre un avis favorable sur le projet photovoltaïque Neoen.

Pour extrait conforme,
Le maire
Cédric CLECH

